

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 décembre 2023 à 20 heures 00

Le douze décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA CHÂTRE L'ANGLIN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel BOURGOIN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 décembre 2023

Présents : MM. BOURGOIN Marcel, ROULLET Laurent, ROSSIN Richard, REDON Gilles, Mmes MURITH Roseline, CHAPUT Muriel, MM. GALLEGO Emile, VALET Benoit, M. MONGEOT Jean-Noël et Mme PEINTURIER Catherine.

Étaient excusés : M. PETIT Jean-Pierre donne pouvoir à M. REDON Gilles
Mme DUMONT Eva donne pouvoir à Mme PEINTURIER Catherine

Absent : M. REMONDIÈRE Denis

Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 28 novembre 2023
- Bilan de la concertation et arrêt des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)
- Demande de subvention D.E.T.R 2024
- Les tarifs communaux
- Informations - Questions diverses

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire présente Monsieur GUEMARD Guillaume et Madame CAPA PAZ Brithany de la société ENERTRAG qui sont venus présenter le projet éolien du Courri.

Monsieur GUEMARD Guillaume rappelle l'historique du projet éolien du Courri qui a débuté en 2013 :

- 2019 : 1^{er} rejet du dossier à 12 éoliennes ;
- 2020 : 2^{ème} dépôt avec un projet retravaillé à 6 éoliennes de puissance supérieure → 2^{ème} refus et recours porté par la société Enertrag auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux ;
- 2023 : Enertrag remporte son recours contre la Préfecture de l'Indre → mise à jour des études ;
- 2024 : installation d'un mât de mesure de vent ;
- 2024 : communication auprès des usagers ;
- 2025 : enquête publique → autorisation du projet éolien.

Mme CHAPUT Muriel souhaiterait connaître la raison des 2 refus par la Préfecture.

M. GUEMARD Guillaume indique que c'est l'aspect paysager (proche de Saint-Benoît-du-Sault) qui a été remis en cause par la Préfecture pour les 2 projets.

Il informe aussi que les machines sont contrôlées tous les mois par des techniciens de la société et que toute personne peut avoir accès aux résultats, que le démantèlement est la charge de la société Enertrag, c'est-à-dire une remise en état à l'identique est fait.

Fin de la présentation à 20h45.

- Nomination d'un secrétaire de séance

M. Laurent ROULLET a été nommé secrétaire de séance.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 28 novembre 2023

Mme PEINTURIER Catherine fait part de la réclamation de Mme DUMONT Eva, sur le fait qu'elle avait déposé dans la boîte aux lettres de la mairie un pouvoir pour Monsieur ROULLET Laurent et qu'il ne figure pas sur le compte-rendu.

Monsieur le Maire informe que le pouvoir a été trouvé dans la boîte aux lettres que le lendemain du conseil municipal et que Monsieur ROULLET Laurent avait appelé pour informer qu'il serait en retard.

Monsieur VALET Benoît rappelle que lorsque l'on a un empêchement on doit prévenir le Maire et le secrétariat de mairie même si l'on donne pouvoir à un autre membre du conseil.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité sans aucune modification de celui-ci.

- Bilan de la concertation et arrêt des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, biomasse, etc...).

Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Pour la concertation du public, un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la commune a été consultable en mairie du 04 décembre 2023 au 11 décembre 2023 et un registre de concertation était également disponible en mairie pour permettre au public de formuler ses observations.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de la réunion du 28 novembre dernier, avait placé l'intégralité de la commune en ZAEnR tout en privilégiant les parcelles communales et en excluant les zones protégées (NATURA 2000...).

Monsieur le Maire informe que 8 personnes sont venues consulter le dossier de concertation, dont 1 personne par téléphone, et 7 d'entre-elles ont consigné des observations dans le registre de consultation (joint en annexe) et que les avis sont défavorables surtout par rapport au projet qui va se situer sur les parcelles proches du lieudit Sèvres.

Madame PEINTURIER Catherine remarque que les personnes qui sont venues s'exprimer sur le dossier de consultation émettent un avis défavorable sur un dossier personnel d'un administré et ne parlent à aucun moment des ZAEnR.

Monsieur MONGEOT Jean-Noël dit qu'il est préférable de mettre toute la commune en ZAEnR car sinon on devrait tout détailler pour chaque type d'énergie.

Monsieur le Maire propose de voter à bulletin secret.

Résultat des votes :

- 12 votes POUR
- 0 vote CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de mettre l'intégralité de la commune en ZAEnR tout en privilégiant les parcelles communales et en excluant les zones protégées (NATURA 2000...).

- Demande de subvention D.E.T.R 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'achat d'un tracteur tondeuse KUBOTA.

En complément de la demande de subvention auprès du Département de l'Indre au titre du Fonds d'Action Rurale pour 2024, il propose de demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Vu le coût d'achat d'un tracteur tondeuse KUBOTA qui s'élève à 34 000.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR à hauteur de 20% du montant HT de l'acquisition.

Il présente également le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépense	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Achat d'un tracteur tondeuse KUBOTA	34 000.00 €	Etat (DETR)	6 800.00 €	20
		Département (FAR)	16 000.00 €	47
		Collectivité	11 200.00 €	33
TOTAL	34 000.00 €	TOTAL	34 000.00 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ approuve le plan de financement présenté ci-dessus ;
- ↳ autorise le maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 6 800.00 €,
- ↳ autoriser le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

- Les tarifs communaux

Monsieur le Maire informe que les tarifs ci-dessous ont été examinés en commission des finances le 09 novembre 2023 et la commission propose les tarifs suivants pour 2024 :

Les biens communaux et autres	Tarifs 2024
Parcelles du lotissement	6,00 € HT le m ²
Repas de la cantine :	
♦enfant	2,60 €
♦adultes	5,30 €
Salle des fêtes (caution de 300,00€) :	
♦habitant la commune	170,00 € le WE
	85,00 € la journée
♦habitant hors commune	230,00 € le WE
	115,00 € la journée
♦associations (salle des fêtes et tente de réception)	5 gratuités / an
♦chauffage du 1er octobre au 31 mai	35,00 €
1 table + 2 bancs	5,00 €
1 chaise	0,30 €

Les biens communaux et autres	Tarifs 2024
Tente de réception (caution de 300,00€) :	
♦habitant la commune	170,00 € le WE
♦habitant hors commune	230,00 € le WE
Club House :	
♦habitant la commune	50,00 € le WE
♦habitant hors commune	70,00 € le WE
Bois de chauffage	7,50 € le m ³
Cimetière :	
♦concession terrain	200,00 € (50 ans)
♦case columbarium	150,00 € (15 ans)
	300,00 € (30 ans)
♦cavurne	150,00 € (15 ans)
	300,00 € (30 ans)
♦plaque d'inscription	80,00 €
♦taxe dispersion des cendres	0,00 €
♦plaque d'inscription jardin du souvenir	40,00 €

Mme PEINTURIER Catherine évoque le fait qu'il manque un coin cuisine « en dur » à l'étang.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les tarifs communaux 2024 ci-dessus.

- Informations – Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que lorsque la secrétaire vous sollicite pour un dossier ou autre, vous êtes priés de répondre rapidement.

Madame CHAPUT Muriel va relancer l'assurance concernant les bâtiments communaux et elle explique qu'il nous a été impossible de dénoncer le contrat car on aurait dû recevoir la nouvelle proposition 4 mois avant l'échéance et nous l'avons reçue à peine 3 mois avant.

Monsieur VALET Benoit informe le Maire que le Crédit Agricole va inviter tous les Maires du Canton pour se faire connaître auprès des collectivités.

Monsieur VALET Benoit demande si les réparations du mur de l'école ont été faites ?

Monsieur le Maire répond dans la négative car l'assurance est toujours dans l'attente de la déclaration de la société qui a causé les dégâts.

Monsieur Jean-Noël MONGEOT donne le compte-rendu de la réunion de la gestion du plan d'eau qui a eu lieu le 29 septembre 2023.